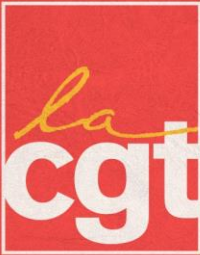


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Encore un décret sanctions : non à la stigmatisation des allocataires du RSA !

Le gouvernement vient de faire paraître un décret applicable au 1er juin pour réformer le régime de sanctions à l'encontre des inscrit.es à France Travail. Ce dispositif cible en particulier les allocataires du RSA, mais sont aussi visés : les jeunes suivi-es par les missions locales, les personnes ayant eu la reconnaissance de travailleur-se handicapé-e, et globalement les inscrit-es indemnisé-es (par l'Unedic ou l'Etat), ou pas.

La mesure prétend mieux échelonner les sanctions avant la radiation définitive. Cela signifie que des allocataires du RSA qui vivent par définition sous le seuil de pauvreté peuvent se voir **suspendre tout ou partie de leurs seuls revenus pendant un mois, deux mois, quatre mois**, ou plus, au risque de les plonger dans une spirale infernale : surendettement, problèmes de santé, etc.

Le gouvernement entretient la confusion entre la fraude réelle, extrêmement limitée, comme pour toutes les prestations sociales (0,3% des 35 milliards d'allocations chômage par exemple selon France Travail), et le **soi-disant manque de motivation ou les comportements des personnes privées d'emploi**.

Or, les chiffres sont implacables : **le taux de chômage remonte, éloignant toujours davantage l'horizon du plein emploi, comme le montre la multiplication des plans de licenciement dans l'industrie et le commerce depuis deux ans**. Pour masquer l'échec de la politique de l'offre d'Emmanuel Macron, le gouvernement cherche à culpabiliser les travailleuses et travailleurs concerné-es. Car elles et ils travaillent souvent dans des contrats très courts, très précaires, voire hors Code du travail, au bénéfice de grandes plateformes numériques.

Il est urgent de changer de politique : **la CGT appelle, comme nombre d'associations et syndicats, à renoncer à ce décret et au contraire à restaurer et développer un véritable service public de l'emploi**, en parallèle avec une politique de l'emploi public et industriel assurant notre souveraineté et garantissant les enjeux de transition écologique.

Montreuil, le 3 juin 2025